

VOL. 7

JUIN 1901

No. 6

BULLETIN
— DES —
RECHERCHES HISTORIQUES

—
ARCHÉOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

—
ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

—
*Qui manet in patria et patriam cognoscere tenet.
Is mihi non civis sed peregrinus erit.*

— ++ —
PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
RUE WOLFE
LÉVIS

RECHERCHES HISTORIQUES

Sommaire de la livraison de juin : Saint-Jean-Baptiste de Québec, L'abbé Benjamin Demers ; L'église Saint-Jean-Baptiste, A.-B. Routhier ; Les chapelains et curés de Saint-Jean-Baptiste de Québec ; M. l'abbé David Martineau ; Mgr Antoine Racine. P. G. R. ; M. l'abbé Plamondon, l'abbé David Gosselin ; M. l'abbé Benjamin Demers ; M. Huet de la Valinière, Mgr Henri Têtu ; " Mont Johnson ", L'abbé Isidore Desnoyers ; Le titre d'" écuyer ", P. G. R. ; Le sieur de La Mollerie, Désiré Girouard ; Les " Réserves du clergé ", F.-J. Audet ; Comtes et baronnies au Canada, Ignout ; Les temps héroïques du Canada, J.-C. Taché ; Les Bastonnais, Sylva Clapin ; Les gardes de la marine, R. ; Questions, etc.

Gravures : Eglise Saint-Jean-Baptiste ; M. David Martineau ; M. Antoine Racine ; M. François-Xavier Plamondon ; M. Benjamin Demers.

On peut se procurer gratuitement une livraison spécimen des *Recherches Historiques* en s'adressant au directeur de la revue, Pierre-Georges Roy, rue Wolfe, Lévis.

Abonnement : \$2 par année.

PUBLICATIONS RECENTES

Compendium Juris Canonici, ad usum cleri Canadensis, auctore J. C. Gignac—J. P. Garneau, Québec—1901.

La seigneurie de Sillery et les Hurons de Lorette, par M. Léon Gérin—Ottawa—1901.

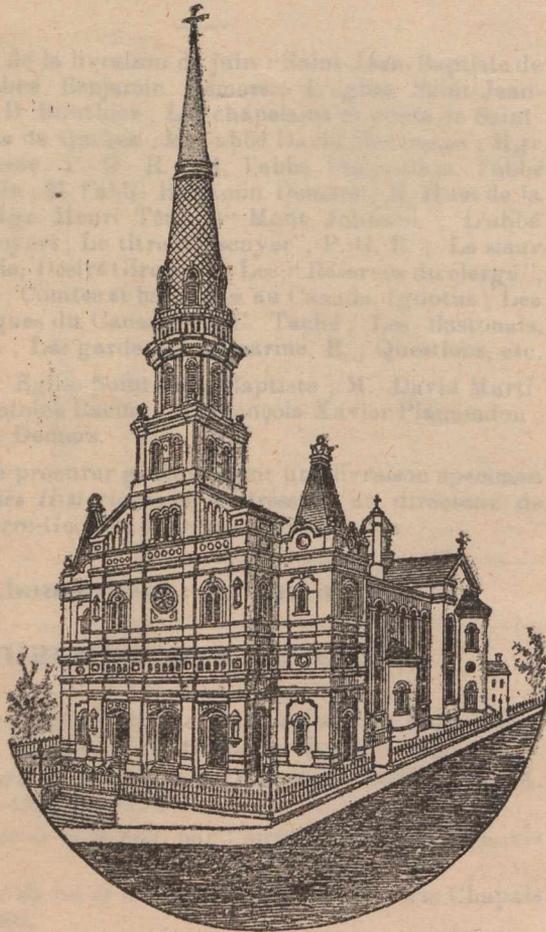
Sainte-Julie de Somerset, par Pierre-Georges Roy—Lévis—1901.

Le serment du roi et les catholiques, par Thomas Chapais—Québec, 1901.

Anticosti en 1900, par C. Baillaigé—Québec—1900.

Emparons-nous de l'industrie, par Errol Bouchette—Ottawa—1901.

RECHERCHES HISTORIQUES



ÉGLISE SAINT-JEAN-BAPTISTE

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 7

JUIN 1901

No. 6

SAINT-JEAN-BAPTISTE DE QUÉBEC

Saint-Jean-Baptiste de Québec est un démembrement de la paroisse de Notre-Dame de Québec. Et de 1849 à 1886, l'église Saint-Jean-Baptiste n'a été qu'une succursale de l'église cathédrale de Notre-Dame de Québec.

C'est M. Charles-François Baillargeon, curé de Notre-Dame de Québec, plus tard archevêque de Québec, qui a jeté les bases de cette desserte destinée à subvenir aux besoins spirituels des fidèles des quartiers Saint-Jean et Montcalm, en dehors des murs, et c'est lui qui a obtenu de Mgr l'archevêque Turgeon, l'autorisation de placer cette desserte sous le vocable de Saint Jean-Baptiste, nom qui était déjà donné à la rue et au quartier Saint-Jean.

Commencée en 1847, sous la direction de l'architecte Charles Baillargé, la première église qui mesurait 180 par 80 pieds, fut bâtie le 25 juin 1849, par le grand-vicaire Alexis Mailloux, en présence d'une foule immense et de plus de soixante prêtres.

L'église Saint Jean-Baptiste fut desservie pendant un an par le curé de Notre-Dame de Québec et ses vicaires, surtout M. David Martineau qui était desservant d'office.

Le premier chapelain ou desservant résidant fut M. David Martineau, en juin 1850. Il prit sa résidence dans l'une des sacristies en attendant la construction d'un presbytère. Il laissa cette desserte en octobre 1853, pour aller prendre la cure de Saint-Joseph de Beauce.

Le deuxième chapelain fut M. Antoine Racine.

Pendant vingt-et-un ans, M. Antoine Racine a dirigé la succursale Saint-Jean-Baptiste. Doué d'une belle intelligence et animé d'un zèle éclairé et inépuisable, il sut faire marcher l'œuvre qui lui était confiée dans la voie du progrès matériel et spirituel. Le presbytère a été construit, l'église s'est couronnée de deux clochers dans lesquels trois magnifiques cloches furent installées ; à l'intérieur deux orgues (fabriquées l'un par Walker, de Londres, et l'autre par Mitchell, de Montréal) se faisaient entendre, et les murs étaient ornés de tableaux sortis des ateliers de notre artiste canadien, Antoine Plamondon. Une société d'artistes s'était formée sous le nom d'*Union Musicale* et rehaussait, par des chants choisis et harmonieux, l'éclat des cérémonies du culte, à la grand'messe et à l'Archiconfrérie du dimanche soir. Et tous les ans—comme elle le fait encore—l'*Union Musicale* célébrait la fête de sainte Cécile, sa patronne, en exécutant, avec orchestre, une messe des grands maîtres. M. Racine était aimé et vénéré de son troupeau et il aurait pu encore exécuter de grandes choses pour le bien des âmes dans sa desserte, lorsque la voix de Dieu l'appela ailleurs. Le 18 octobre 1874, il devenait le premier évêque de Sherbrooke. Il reçut la consécration épiscopale dans son église Saint-Jean Baptiste qu'il aimait tant.

Le troisième chapelain de l'église Saint-Jean-Baptiste fut M. François-Xavier Plamondon. Son administration a été signalée par des événements importants ; mentionnons les suivants :

1o Le grand incendie du faubourg Saint-Jean qui détruisit l'église, le presbytère, l'École des Frères et plus de 600 maisons, laissant après un ravage d'une nuit—le 8 juin 1881—plus de 1600 familles sans abri.

2o La reconstruction de l'église, du presbytère, de l'École des Frères, etc. L'église dont les plans furent confiés à l'ar-

chitecto J.-Ferdinand Peachy, fut rebâtie plus grande (234 par 87 pieds), plus élevée et aussi plus belle que l'ancienne ; elle a été bénie, le 27 juillet 1884, par Mgr Antoine Racine, évêque de Sherbrooke, et les cloches, au nombre de quatre, ont été bénies, le 23 mai 1886, par le cardinal E.-A. Taschereau, archevêque de Québec.

30 L'érection canonique de la paroisse Saint-Jean-Baptiste, le 24 mai 1886, par le cardinal archevêque de Québec, et l'érection civile, par acte du Parlement sanctionné le 21 juin 1886. (49-50 Victoria, chapitre 44).

D'après cet acte, la paroisse de Saint-Jean-Baptiste est séparée de la paroisse de Saint-Sauveur et de celle de Saint-Roch par la cime du côteau Sainte-Geneviève, de la paroisse de Notre-Dame de Québec par le milieu de la rue Saint-Eustache et le milieu de la Grande Allée jusqu'au chemin du Belvédère, et sur le chemin Sainte-Foye, la paroisse Saint-Jean Baptiste s'étend jusqu'au delà du couvent de Bellevue.

La fabrique de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Québec fut organisée et M. Plamondon cessa d'être chapelain pour devenir le premier curé de la nouvelle paroisse.

La nouvelle fabrique fit terminer l'intérieur de l'église, y plaça deux orgues fabriquées par M. Napoléon Déry, de la même paroisse, construisit des perrons en pierre et M. Plamondon pouvait espérer prendre un repos mérité, après les commotions du grand incendie et les travaux nécessaires pour faire sortir de leurs ruines l'église, le presbytère et l'Ecole des Frères, lorsque sa santé, fortement ébranlée, l'avertit de se préparer à laisser cette vie.

Il décéda le 15 juin 1894, à l'âge de 69 ans et 3 mois, dans son presbytère, et il fut inhumé dans un caveau, sous la chapelle de Notre-Dame de Lourdes, dans cette église pour laquelle il a beaucoup travaillé. Un marbre commémoratif,

placé dans la chapelle de Notre-Dame de Lourdes par les marguilliers le rappelle au souvenir de ses paroissiens.

Le second curé de la paroisse Saint-Jean-Baptiste—le curé actuel — M. Benjamin Demers, a pris possession de sa cure le 1er juillet 1894, et dans l'administration de cette paroisse qui compte 11,579 âmes (Canadiens-Français), dont 8,919 communicants, il est assisté par quatre vicaires.

Dans Saint-Jean-Baptiste, à part l'église paroissiale où les offices se font régulièrement, les fidèles ont libre accès dans plusieurs chapelles disséminées sur les principaux points de la paroisse, à savoir : les chapelles du Patronage, côte d'Abraham ; du Bon Pasteur, rue Lachevrotière ; des Franciscaines, Grande Allée ; de l'Asile Sainte-Brigitte, Grande Allée ; et de Manrèse, chemin Sainte-Foye.

L'ABBÉ BENJAMIN DEMERS

L'ÉGLISE SAINT-JEAN-BAPTISTE

C'est une des plus vastes et des plus monumentales de Québec. Elle a plus de deux cents pieds de longueur, et le clocher a la même mesure en hauteur.

Perchée au sommet de la montagne dont le faubourg Saint-Jean couvre le versant nord, elle s'élève à près de quatre cents pieds au-dessus des faubourgs Saint-Roch et Saint-Sauveur.

Sa façade, qui regarde l'ouest, se compose à sa base d'un large perron de pierre, sur lequel s'avance un spacieux portique, formé de trois arcades romanes, qui supportent une plate-forme. Les piliers de ces arcades sont massifs et sans ornements ; mais le premier et le dernier sont creusés en niches, et portent les statues des deux évangélistes qui n'étaient pas apôtres, saint Luc et saint Marc.

Au-dessus de la plate-forme, s'allonge, en guise de frise toute une galerie de statues, logées dans treize niches, et, représentant Jésus-Christ au milieu de ses douze apôtres. Puis vient un étage de fenêtres, style renaissance. Au-dessus s'ouvre un grand œil-de-bœuf ; et du fronton triangulaire qui le domine, s'élance un clocher roman d'une hardiesse et d'une sveltesse rares. Aux angles supérieurs de ce portail, aux lignes sévères mais élégantes, se creusent encore deux niches, où se tiennent saint Jean-Baptiste et saint Joseph.

L'église a la forme d'une croix latine, dont l'extrémité supérieure et les bras se terminent par des ronds-points, de façon qu'à l'extérieur, l'abside et les transepts ont l'aspect d'un donjon colossal, flanqué de deux tours. Deux autres tourelles brisent l'uniformité des murs, et contiennent à l'intérieur les escaliers qui conduisent aux galeries.

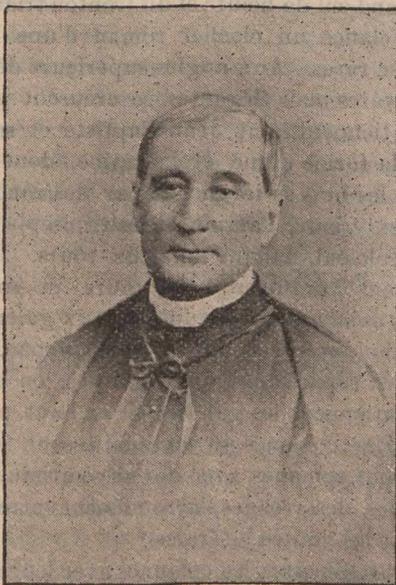
La décoration intérieure est de style roman. La grande nef centrale est séparée des nefs latérales, en bas, par des piliers qui soutiennent les galeries, et en haut, par des colonnes fuselées. Les colonnes du sanctuaire sont carrées. Les trois voûtes sont romanes, avec des arcs surhaussés. Au-dessus des galeries, des arcades s'arrondissent entre les colonnes et soutiennent les voûtes latérales.

Les murs, les pilastres, les colonnes avec leurs chapiteaux, les balustrades du jubé et des galeries, et tous les ornements n'ont que deux couleurs : blanc et or. Il en est de même des autels temporaires, qui sont en bois.

C'est l'extérieur de cette église qui est surtout remarquable. Il est imité des églises de Saint-Augustin et de la Trinité, à Paris ; et son architecte, M. Peachy, a droit d'être fier de son œuvre.

A.-B. ROUTHIER

LES CHAPELAINS ET CURÉS DE SAINT-JEAN-
BAPTISTE DE QUÉBEC



M. DAVID MARTINEAU, CHAPELAIN, 1850-1853

M. David Martineau naquit à Saint-Michel de Bellechasse, le 31 mai 1815, du mariage de Joseph Martineau et de Marie-Françoise Dallaire.

Il fut ordonné prêtre dans sa paroisse natale le 24 août 1841.

D'abord vicaire à Notre-Dame de Québec, il fut, en juin 1850, chargé de la desserte de l'église Saint-Jean-Baptiste avec le titre de chapelain.

En octobre 1853, M. Martineau était appelé à la cure de Saint-Joseph de Beauce.

Trois ans plus tard, en 1856, il devenait curé de Saint-Charles de Bellechasse. C'est là qu'il mourut le 21 décembre 1882.

Au lendemain de sa mort, les *Annales de Sainte-Anne de Beaupré* publiaient un bel éloge de M. Martineau. "Laissons à ses œuvres, y lisons-nous, le soin de publier, à leur manière, le mérite de leur auteur. Pour nous, tâchons de faire entrer dans les limites d'un cadre trop étroit le résumé des témoignages aussi graves qu'élogieux rendus à la mémoire de ce bon prêtre.

"M. Martineau vient de rendre sa belle âme à Dieu"! C'est ainsi que cette précieuse mort était annoncée par le pieux curé de Saint-Michel, le confident d'outre-tombe du vénérable défunt. Il n'y a pas que le curé de Saint-Michel qui a vu, dans la mort de M. Martineau, le départ d'une belle âme. Ce doux et profond sentiment a éclaté dans tout le diocèse et s'est fait entendre dans toute l'Eglise du Canada. Aussi Mgr Moreau, évêque de Saint-Hyacinthe, a pu dire : "Quel digne prêtre perd l'Eglise et l'archidiocèse de Québec!" Car "tous, nous voyions en lui, dit Mgr Langevin, évêque de Rimouski, le prêtre modèle, exact, irréprochable et dévoué. Depuis que j'ai eu l'avantage de faire sa connaissance au Grand Séminaire de Québec, il y a déjà 44 ans, je l'ai toujours estimé et admiré pour sa conduite édifiante et sa grande régularité, de même que je lui suis resté constamment attaché à cause de ses sentiments uniformément et sincèrement affectueux." Depuis longtemps déjà, le bon évêque de Tloa se plaisait à proposer comme modèle aux jeunes prêtres le curé de Saint-Charles. Et l'excellent grand vicaire Mailloux l'appelait "son bon et vénérable ami."

"Les évêques, en matière de sainteté, ont une telle autorité, qu'autrefois l'Eglise leur permettait de canoniser les

saints de leurs diocèses. La Sainte-Eglise, en changeant sa discipline là-dessus, n'a pas voulu amoindrir la compétence du jugement de ses évêques qu'Elle interroge encore aujourd'hui dans les glorieuses causes de ses saints. Le curé Martineau donc, mort en odeur de sainteté, brille d'une auréole exceptionnelle depuis les témoignages de ses augustes amis.

“ Enchérissant sur tous, l'archevêque de Québec a confirmé hautement l'opinion du clergé et du peuple par la confiance dont il a honoré ce bon prêtre durant sa vie ; puis, en venant après sa mort faire l'éloge de ses vertus et en bénissant lui-même la tombe d'où il ressuscitera pour la vie éternelle.”

M. ANTOINE RACINE, CHAPELAIN, 1853-1874

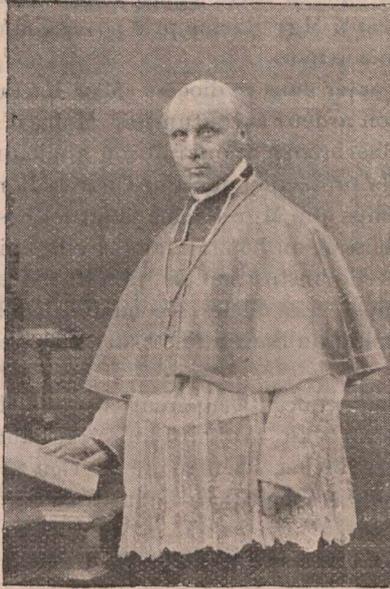
M. Antoine Racine naquit à Saint-Ambroise de la Jeune-Lorette, comté de Québec, le 26 janvier 1822.

Deux des frères de M. Racine furent prêtres. L'aîné, Michel, dont les talents donnaient les plus belles espérances, mourut à l'âge de 29 ans. L'autre, Dominique, fut le premier évêque de Chicoutimi. On l'a surnommé avec raison l'apôtre du Saguenay.

Entré au séminaire de Québec en 1834, M. Antoine Racine fut ordonné prêtre dix ans plus tard, le 12 septembre 1844.

Il fut immédiatement envoyé vicaire à Saint-Etienne de la Malbaie.

En 1848, il était nommé premier curé de Saint-Eusèbe de Stanfold, avec la desserte de Saint-Louis de Blandford et de Saint-Valère de Bulstrode. Son zèle ne s'étendit pas seulement aux trois paroisses que son évêque lui avait confiées, il le prodigua à tous les Cantons de l'Est. Il fut l'ins-



pirateur et le principal auteur du mémoire des douze missionnaires des Cantons de l'Est, le *Canadien Emigrant*, publié en 1851, et qui eut un si grand retentissement.

En 1851, M. Racine quittait Stanfold pour la cure de Saint-Joseph de Beauce. Il ne fit que passer dans cette paroisse et cependant il y fit faire d'importants travaux.

A la Saint-Michel 1853, Mgr Turgeon lui confiait la desserte de l'église Saint-Jean-Baptiste de Québec. Pendant 21 ans, il se dépensa largement pour les fidèles confiés à ses soins.

C'est le 23 août 1874, que le diocèse de Sherbrooke fut érigé par Pie IX. Deux jours plus tard, le vicaire de Jésus-Christ nommait le chapelain de l'église Saint-Jean-Baptiste premier évêque du nouveau diocèse.

Sacré évêque dans sa chère église Saint-Jean-Baptiste le 18 octobre suivant, Mgr Racine prit possession de son diocèse le 20 du même mois.

Tout était à créer dans ce diocèse. Mgr Racine se mit à l'œuvre avec son ardeur accoutumée. Moins d'un an après son arrivée à Sherbrooke, il ouvrait son séminaire diocésain qu'il mit sous la protection de Saint-Charles Borromée.

En même temps que Mgr Racine jetait les bases d'un séminaire, il établissait un hôpital dans sa ville épiscopale. Le besoin d'une telle institution se faisait vivement sentir depuis longtemps. Les fidèles secondèrent noblement leur évêque et l'Hôpital du Sacré-Cœur surgit de terre comme par miracle.

Les écoles élémentaires occupèrent ensuite l'attention de l'évêque de Sherbrooke. Aujourd'hui, grâce aux sages dispositions de Mgr Racine, Sherbrooke n'a rien à envier aux autres villes de la province pour ses institutions d'enseignement élémentaire.

A son arrivée à Sherbrooke, Mgr Racine n'avait que 27 prêtres pour l'aider et sa juridiction s'étendait sur 47 cantons. Les catholiques étaient au nombre de 27,000. A sa mort, son diocèse comptait 84 prêtres, 60,000 catholiques et 54 paroisses pour la plupart érigées canoniquement et civilement. Mgr Racine dut déployer beaucoup de zèle et d'énergie pour arriver à un résultat semblable. Aussi Sa Sainteté Léon XIII reconnut les mérites du digne évêque de Sherbrooke en le créant, le 12 novembre 1886, comte romain et assistant au trône pontifical.

Mgr Racine mourut à Sherbrooke, le 17 juillet 1893, regretté de tout son peuple.

Le premier évêque de Sherbrooke fut une des figures les plus remarquables de l'épiscopat canadien. Ainsi que le faisait remarquer la *Minerve*, en annonçant sa mort, peu d'hommes, autant que lui, ont contribué à maintenir et à

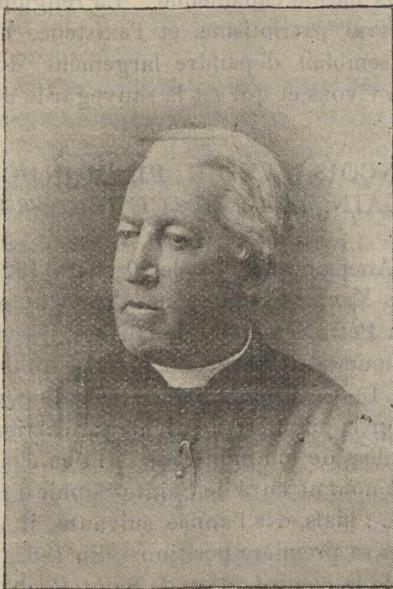
consolider la nation canadienne. La religion pour lui était la base du vrai patriotisme, et l'existence nationale canadienne lui semblait dépendre largement du régime sous lequel nous vivons et qui est la sauvegarde de nos libertés.

P. G. R.

M. FRANÇOIS-XAVIER PLAMONDON, CHAPELAIN, 1874-1886 ; CURÉ, 1886-1894

C'est à l'Ancienne-Lorette, le 20 mars 1825, que naquit M. François-Xavier Plamondon. Après un excellent cours classique au Petit Séminaire de Québec, il entra au Grand Séminaire pour se préparer à la prêtrise qu'il reçut le 2 octobre 1853. La paroisse de Saint-Roch de Québec, où devait s'écouler la première moitié de sa carrière sacerdotale eût les prémices de son ministère. Il s'en éloigna en 1855, lorsqu'il fut nommé curé de Sainte-Sophie d'Halifax, comté de Mégantic ; mais, dès l'année suivante, il était heureux de reprendre sa première position. En 1865, il fut nommé desservant de la congrégation de Saint Roch, fonction qu'il exerça jusqu'en 1874, époque à laquelle il fut promu à la desserte de Saint-Jean-Baptiste de Québec.

Pendant les vingt années que M. Plamondon a dirigé ce quartier important, on peut dire qu'il n'a vécu et travaillé que pour cette population, qui, disons-le à son honneur, a su apprécier son curé et ne s'est pas montrée ingrate à son égard. Son règne y a été paisible, fécond et heureux, bien que les épreuves ne lui aient pas manqué. En 1876, une première conflagration réduisait en cendres les deux tiers de la paroisse. Ce désastre était à peine réparé, qu'un second incendie, plus désastreux que le premier, dévorait, en 1881, la plus belle partie de cet important faubourg. Au lendemain de cette seconde conflagration, M. Plamondon se trouvait sans église, sans presbytère et sans écoles. Affecté,



mais non découragé, il se remit immédiatement à l'œuvre, et avec le concours que ses paroissiens ne lui ont jamais marchandé, il sut mener à bonne fin les travaux commencés en 1881. Dieu lui ménagea même la satisfaction d'en voir le complet parachèvement et d'en jouir quelque peu. Dans l'intervalle, il s'occupa de l'érection canonique et civile de sa paroisse, et en 1886, ce projet qu'il ruminait depuis quelques années, devenait un fait accompli.

La fin de la carrière de M. Plamondon a pour ainsi dire coïncidé avec le couronnement de ses travaux. Ils étaient à peine terminés lorsqu'il commença à ressentir les premières atteintes du mal qui l'a conduit au tombeau. Il n'était pourtant pas encore un vieillard, mais le ministère des villes use vite et a bientôt raison de la plus forte des constitutions.

M. Plamondon comprit tout de suite la conséquence inévitable de la dépression qui s'accroissait graduellement. Aussi, à partir de ce jour, sa préparation à la mort fut plus prochaine, et la pensée des années éternelles ne le quitta plus. Lorsqu'il mourut, le 15 juin 1894, non seulement il ne redoutait plus ce moment suprême, mais il l'appelait de tous ses vœux.

Sans exceller en aucun genre, M. le curé Plamondon réunissait un ensemble de qualités qui lui permettaient de s'acquitter parfaitement des différentes charges du ministère paroissial, et de gérer sûrement les intérêts spirituels et temporels de sa paroisse.

L'ABBÉ DAVID GOSSELIN

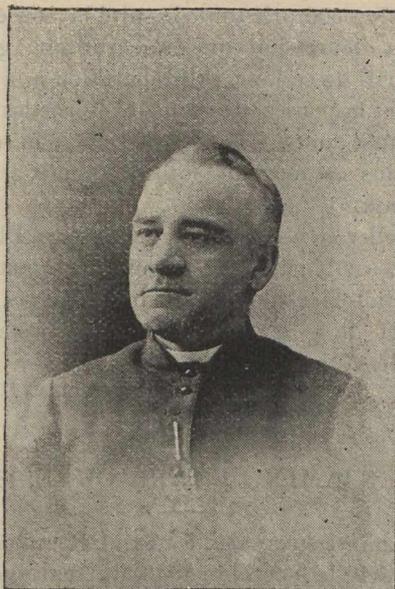
M. BENJAMIN DEMERS, CURÉ, 1894-1901

M. Benjamin Demers est né à Saint-Romuald d'Etchemin, comté de Lévis, le 9 octobre 1848, du mariage de Benjamin Demers et de Félicité Carrier. Sa famille est l'une des plus anciennes et des plus estimées du district. Son premier ancêtre venu dans la Nouvelle-France, Jean Dumets ou Demers était originaire de Saint-Jacques de Dieppe. Dès 1662, il était établi à la côte de Lauzon.

Après de brillantes et solides études au séminaire de Québec, M. Demers fut ordonné prêtre le 7 décembre 1873, et immédiatement nommé vicaire de Saint-Raymond.

L'année suivante, on lui confiait la charge importante de préfet des études au collège de Lévis.

En 1875, M. Demers était vicaire à la Pointe-aux-Trembles ; en 1876, vicaire à la Baie Saint-Paul ; en 1877, vicaire à Saint-Denis de Kamouraska ; en 1879, desservant de la Grosse-Ile, et, la même année, vicaire à Saint-Elzéar de Beauce.



En 1880, il prenait sa première cure à Saint-Gilles de Beauvillage.

Le 1er octobre 1886, M. Demers laissait Saint-Gilles pour devenir curé de Saint-François de Beauce. C'est pendant qu'il était curé de cette paroisse qu'il publia son *Histoire de Saint-François de Beauce*.

Le 1er octobre 1892, il était nommé curé de Saint-Louis de Lotbinière.

Lorsque la cure de Saint Jean-Baptiste de Québec devint vacante par la mort du regretté M. Plamondon, le cardinal Taschereau lui confia la direction de cette paroisse, l'une des plus importantes de l'archidiocèse de Québec. C'est le 1er juillet 1894 que M. Demers est entré en office comme curé de Saint-Jean-Baptiste de Québec.

La fabrique de cette paroisse se trouvait dans une posi-

tion très difficile lorsque M. Demers en devint le curé. Treize ans auparavant les paroissiens avaient vu leur église détruite par l'incendie. Elle n'était pas entièrement payée, et le montant des assurances avait été à peine suffisant pour couvrir la dette. L'église actuelle avait été construite et la Fabrique se trouvait avec une dette tellement forte que les revenus de la paroisse ne donnaient pas l'espérance de pouvoir compléter le temple. M. Demers résolut de convertir une partie de la dette de \$130,000, entreprise qu'il mena à bonne fin, avec le concours des marguilliers.

Il se mit ensuite à l'œuvre pour ramasser dans la paroisse une somme de \$50,000, soit \$5,000 par année pendant dix ans. La collecte s'élève aujourd'hui à près de \$10,000 après deux années de travail.

M. Demers a aussi trouvé le moyen d'embellir son église. Des vitraux superbes et quatre lustres ont été placés dans l'église, la chapelle Saint-François d'Assises a été aménagée pour la célébration des mariages et une nouvelle cloche a remplacé au carillon celle qui était brisée. L'année dernière, l'église a été dotée d'un magnifique chemin de croix et le grand autel a été complètement restauré.

Un curé se doit à tous. Et certes, rien ne manque aux paroissiens de Saint-Jean-Baptiste, jeunes et vieux. Les écoles dirigées par les Frères de Ecoles Chrétiennes et par les dévouées religieuses de diverses congrégations ont été l'objet de sa sollicitude éclairée.

M. Demers a fondé la Congrégation des Enfants de Marie, la Confrérie des dames de Saint-Anne et l'Association des dames charitables. Il a donné à la Ligue du Sacré-Cœur, qui venait à peine d'être établie dans la paroisse, une plus grande extension.

En un mot, il a été le Bon Pasteur et il est aujourd'hui bien récompensé de ses travaux et de ses fatigues par l'affection toute filiale que lui témoignent ses ouailles.

RÉPONSES

M. Huet de la Valinière. (VII, III, 791) — M. Pierre Huet de la Valinière, né dans le diocèse de Nantes, arriva au Canada, sous-diacre, en 1754, et fut ordonné prêtre le 15 juin 1755.

Curé d'abord à la Rivière-des-Prairies, il fut transféré, en 1777, à Saint-Roch-des-Aulnaies, où il ne demeura qu'une année.

Toutes les lettres de M. de la Valinière sont des lamentations de Jérémie ; cet abbé avait un tempérament malheureux, il se plaignait sans cesse et se créait des difficultés à tout propos. L'année qui avait précédé son arrivée à Saint-Roch-des-Aulnaies, M. l'abbé Bailly de Messein, chapelain des troupes royalistes, avait réussi avec M. de Beaujeu à enrôler cinquante miliciens de Kamouraska, quatre de la Rivière-Ouelle, (1) vingt-sept de Sainte-Anne de la Pocatière et vingt-cinq de Saint-Roch-des-Aulnaies.

Il y eut, comme l'on sait, un combat à Saint-Pierre, et les royalistes furent battus par les rebelles ayant avec eux cent cinquante Bostonnais. Trois hommes furent tués, dix blessés et un plus grand nombre faits prisonniers. Ce combat eut un grand retentissement dans les paroisses qui avaient fourni des volontaires et répandit la consternation dans les familles. On fit des reproches sanglants aux curés, et on les accusa d'avance d'avoir causé la mort de ceux qui étaient partis. M. de la Valinière pouvait s'en laver les mains tout à son aise, puisqu'il n'était pas là quand le recrutement avait eu lieu. Mais on voit par une de ses lettres qu'il n'était pas sans appréhension et qu'il ne pa-

(1) Les habitants de la Rivière-Ouelle penchaient en faveur de la révolte. Ils s'emparèrent un jour de leur curé, M. Parent, et le conduisirent ainsi prisonnier jusqu'à Saint-Jean-Port-Joli où il fut remis en liberté.

ne saurait pas avoir la conscience tranquille. “ J’ai appris aujourd’hui, dit-il une chose qui ne fait pas d’honneur à ma paroisse, et comme le démon mon ennemi a tiré de tout temps avantage de tout contre moi, j’ai sujet de craindre encore aujourd’hui la même chose. Je croyais cette paroisse une des plus zélées pour le service du Roi, comme Votre Grandeur elle-même et ces messieurs du Séminaire m’avaient fait l’honneur de me le dire. En conséquence, je me suis contenté de les louer dans mes conversations et d’encourager ou féliciter ceux dont les enfants ont été blessés ou sont encore prisonniers chez les Bostonnais pour le service du Roi, ou même ont été tués, car plusieurs sont de ce nombre. Mais je croyais superflu de faire ce que je vais faire à présent, c’est-à-dire de prêcher souvent l’obéissance due au Roi. Toutefois, je viens d’apprendre que presque tous ceux qu’on a commandés ont désobéi. Quel avantage mon ennemi ne tirera-t-il pas de ma prétendue négligence ! .. Je me trouve ici dans un état de misère que l’on ne peut guère se représenter à moins que l’on y passe... une église naissante, un presbytère tombé en ruine depuis bien des années, une terre abandonnée, dénuée de clôture et de tout, sans vache qu’on n’a pas honte de me faire jusqu’à cent cinquante francs... ne trouvant ni beurre à acheter ni chose quelconque pour la vie, mais seulement quelque peu par charité ; car je puis dire à la louange de ces pauvres gens, qu’ils m’ont donné et non pas vendu ce dont j’ai vécu jusqu’à présent...” Il parle ensuite d’une annexion projetée d’une partie de Saint-Roch-des-Aulnaies à Saint-Jean-Port-Joli, affaire qu’il voulut plus tard porter devant les tribunaux et qui ne lui fit pas honneur.

L’évêque lui répondit qu’il ne fallait pas s’affliger outre mesure. “ Les jeunes gens commandés n’ont pas obéi ; quoiqu’il se soit trouvé plusieurs royalistes en Saint-Roch, il ne laissait pas cependant que d’y avoir une certaine quan-

tité de Bostonnais, ce sont sans-doute ceux-là qui ont été commandés. Il n'est pas surprenant qu'ils n'aient pas obéi.

“ Ne me parlez pas, mon cher patriote, de misère ; vous ne me persuaderez pas. Je crois bien tout ce que vous me marquez de la situation de votre paroisse, des travaux à faire, et de la cherté des choses, mais vous croire réduit à l'indigence et à la mendicité, c'est ce que je ne puis me persuader. Vous me dispenserez de vous en détailler les raisons.”

M. de la Valinière fut nommé curé de Sainte-Anne de la Pocatière en 1778 et il n'y fut pas plus heureux qu'à Saint-Roch-des-Aulnaies, car je lis ce qui suit dans une petite brochure écrite par feu l'abbé Odilon Paradis :

“ Ce monsieur (M. de la Valinière) eut du chagrin à Sainte-Anne, car on trouve la note suivante dans la reddition de compte qu'il fit avant de partir. Après avoir énuméré, divers articles dont il faisait présent à la fabrique, le secrétaire *ad hoc* ajoute : “ desquels articles il ne demande aucun paiement, et il en eut fait ou ferait bien d'autres, si on n'eut pas déjà commencé et si on ne continuait à le payer d'ingratitude.” (1)

M. de la Valinière quitta le pays au mois d'octobre 1779 et ce sur l'ordre formel du gouverneur.

Il raconte lui-même à M. de Castries, secrétaire d'Etat au département de la marine, les persécutions auxquelles il a été en butte durant son séjour au Canada, et les grands services qu'il y a rendus à l'Eglise. Je n'en cite qu'un extrait :

Après avoir parlé de son procès avec l'évêque, il continue en ces termes : “ Il arriva donc qu'en 1776, les insurgens,

(1) “ Notes historiques sur la paroisse et les curés de Sainte-Anne de la Pocatière.”

nommés en Canada les Bostonnais, ayant pris le pays et assiégé Québec, pendant tout l'hiver jugèrent à propos de tenir deux prêtres prisonniers à Sorel ; alors notre missionnaire (M. de la Valinière parle de lui-même) étant le seul qui pût s'expliquer en anglais, crut devoir faire quelque effort pour les délivrer ; il fut donc à Soul et eut le bonheur au moins d'en retirer un qu'il amena avec lui. Mais sa demande ne tarda pas à être rendue suspecte au gouvernement anglais, lequel après trois ans de persécution extrême, le fit enfin partir subitement, le 25 octobre 1779, et l'envoya à Portsmouth avec défense de le mettre à terre sans l'agrément du ministère. Il a donc été là sept mois et demi, à bord des vaisseaux avec seulement les deux tiers de la ration d'un soldat, puis encore vingt jours prisonnier également contre le droit des gens à Alesford, d'où, avec un passeport, il est venu comme il a pu par Ostende. Mais pour comble de malheur, ayant mis ce qui lui restait dans un coffre à bord d'un vaisseau pour être conduit à Nantes, le vaisseau a fait naufrage. Pour lui, étant venu par terre à Paris, il prit à son arrivée la liberté de demander par écrit une audience à M. de Sartine qui sans doute n'eut pas le temps de l'honorer d'un mot de réponse." Il termine en demandant la protection du gouvernement et en offrant ses services.

Revenu en Canada en 1792, il mourut d'une chute de voiture, à l'Assomption, le 29 juin 1806, à l'âge de soixante et quinze ans. Il fut inhumé à Saint-Sulpice.

MGR HENRI TÂTU

“ **Mont Johnson** ” (VII, V, 805).—L'appellation de “ Mont Johnson ” attachée aujourd'hui, dans le langage des postes, à la paroisse de Saint-Grégoire-le-Grand (comté d'Iberville), lui vient de Sir John Johnson, quatrième titulaire de la seigneurie de Monnoir, dans les limites de laquelle

cette paroisse est toute entière comprise. Sir John est devenu seigneur de Monnoir en 1794 et le demeura jusqu'en 1826. Il succédait aux de Ramezay ; il eut pour successeurs les Rolland.

En 1794, la partie de la seigneurie qui forme la paroisse actuelle de Saint-Grégoire était encore très peu habitée. Le seigneur Johnson paraît y avoir fait beaucoup de concessions. Aussi, quand, après avoir quitté sa résidence de la Pointe-Olivier (Saint-Mathias), il vint se fixer dans sa seigneurie de Monnoir, (1), se crut-il le droit de donner son nom à la montagne Sainte-Thérèse : cette " montagne isolée " dont parle Bouchette dans sa *Topographie du Canada*, et qui est sise " presque au milieu de la seigneurie ".

La petite montagne en question est renfermée dans la paroisse de Saint-Grégoire.—Son titre de Johnson n'a jamais réussi à s'imposer complètement. Il n'a jamais eu de place dans l'appellation officielle de la paroisse. Celle-ci, à l'époque de son érection par Mgr Signay en 1836, s'intitula Saint-Raymond-Nonnat ; puis, les paroissiens de Saint-Raymond se plaignant de ne pouvoir pas se sentir de dévotion pour leur titulaire, Mgr Lartigue substitua en 1838 à Saint-Raymond-Nonnat Saint-Grégoire-le-Grand. Les décrets d'autorité civile ont consacré ce vocable, et le vrai titre de la paroisse est Saint-Grégoire-le-Grand-de-Monnoir.—Mont-Johnson n'a pu trouver grâce que devant le ministère des postes !

Le mont-Johnson s'appelait auparavant Sainte-Thérèse. Il avait été baptisé de ce nom en 1665, parce qu'il se trouvait en vue du fort construit à l'automne de cette année par M. de Salières, lequel (fort) " a été heureusement achevé le mois d'octobre, au jour de sainte Thérèse, d'où il

(1) Sur le versant est de la montagne Sainte-Thérèse, où son corps fut déposé en 1830 dans un tombeau de famille qu'il y avait fait ériger.

a tiré son nom", ainsi qu'on peut lire dans les *Relations* de 1665.—Le Fort Sainte-Thérèse fut construit sous le marquis de Tracy, la même année que ceux de Sorel et de Chambly, pour protéger la colonie contre les incursions des Iroquois, qui avaient coutume de pénétrer dans la Nouvelle-France par la rivière que l'on appelait alors de leur nom et qui est devenue notre rivière Richelieu.

L'ABBÉ ISIDORE DESNOYERS

Le titre d'“écuyer”. (III, III, 307.) — On a bien discuté autrefois sur l'origine du titre “écuyer” qu'on donne à peu près à tout le monde dans notre pays. Les uns prétendaient que “écuyer était tout simplement la traduction de l'anglais “esquire” et qu'on avait raison de l'employer puisqu'on s'en servait profusément en Angleterre. Le mot “écuyer”, affirmaient les autres, est d'origine française et conséquemment, nous ne devons pas l'employer puisque là-bas on ne le donnait qu'aux nobles. L'ordonnance suivante que nous croyons inédite semble donner raison aux partisans de cette dernière opinion :

“ Le Roi étant informé que plusieurs habitants du pays de Canada ou Nouvelle France, s'ingèrent de prendre la qualité d'*Ecuyer* dans les actes publics ou judiciaires qu'ils passent, ce qui est contraire à l'usage observé dans le Royaume, où il n'y a que les véritables Gentilshommes qui puissent prendre cette qualité. A quoi SA MAJESTÉ voulant pourvoir, Sa M. étant en son Conseil a fait très expresse défenses aux habitans du dit pays de Canada ou Nouvelle France de quelques qualité et condition qu'ils soient de prendre la qualité d'*Ecuyer* dans tous les actes publics et autres qui seront par eux passés qu'ils ne soient véritablement Gentilshommes et si comme tels suivant leurs titres qui seront par eux représentés par devant le Sieur De

Meulles Intendant de Justice, Police et Finance du dit pays, à peine de cinq cens livres d'amende applicables aux hopitaux des lieux. Enjoint sa dite Majesté au dit Sieur De Meulles, de tenir la main à l'exécution du present arrest, qu'elle veut être lu, publié et affiché, afin qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance. Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant tenu à Versailles le quinzième d'Avril, mil six cent quatrevingt-quatre.

(Signé,)

COLBERT—suit :

Louis, par la Grace de Dieu Roi de France et de Navarre : à Notre Cher et bien Amé Conseiller à nos Conseils, Intendant de Justice, Police et Finances en notre pays de Canada, le Sieur De Meulles—salut. Nous vous mandons et ordonnons par ces présentes signées de notre main que l'arrest dont l'extrait est cy-attaché sous le contrescel de notre Chancelier ce jourd'hui donné en notre Conseil d'Etat, nous y étant, vous fassiez exécuter de point en point selon sa forme et teneur et icelui faire publier et afficher partout où besoin sera. Commandant au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis de faire pour l'exécution d'icelui tous actes et exploits nécessaires, sans pour ce demander autre permission, car tel est notre bon plaisir : donné à Versailles le quinzième d'Avril, mil six cent quatrevingt-quatre, et de notre règne la quarante-unième, (Signé) Louis, et plus bas par le Roi (Signé) Colbert, et scellé en queue de cire jaune—suit :

Nous Jacques De Meulles, Chevalier, Seigneur de la Source, Conseiller du Roi en ses Conseils, Grand Bailli d'Orléans, Intendant de Justice, Police et Finances de la Nouvelle France, certifions que la présente copie est conforme à l'original que nous avons entre les mains. En foi de quoi nous avons signé le présent, à icelle fait opposer le sceau de nos armes, fait contresigner par un de nos Secrétaires : fait

à Québec ce cinquième Octobre, mil six cent quatrevingt-cinq (Signé) De Meulles."

Il est malheureux pour nos hôpitaux que cette ordonnance ne soit plus en force. Il y aurait une belle moisson à faire pour eux parmi les nombreux geais qui se donnent ou se font donner de l'écuyer sans y avoir droit.

P. G. R.

Le sieur de La Mollerie. (VII, V, 808.)--Jacques de Malleray de Noiré, sieur de La Mollerie, enseigne, commandait à Lachine en 1690 et 1701. Il appartenait à une famille illustre, étant le fils de la duchesse de La Mollerie, et, pour cette raison, eut moins de difficulté à recevoir le pardon de plusieurs homicides qu'il commit tant en France qu'au Canada. Le 10 octobre 1695, il demandait l'enregistrement au Conseil Supérieur de lettres de grâce du Roi pour l'homicide, en France, de Jean Guillot, sieur de La Forest, dans lesquelles Sa Majesté déclare que La Mollerie "s'est distingué dans toutes les occasions qui se sont présentées contre les Anglais et les Iroquois, de même que dans le commandement des forts qui lui ont été confiés." Plus tard, d'un coup d'épée, il tua en plein jour dans une des rues de Québec, le nommé Charles Justel de Soissons, qui l'avait injurié, mais lui avait fait excuse. Il eut son pardon du Conseil Supérieur de Québec. Une vie de crimes, si indigne d'un gentilhomme, devait avoir une fin tragique. En 1715, il fut tué dans un duel par d'Ailleboust d'Argenteuil, aussi enseigne, appartenant à une ancienne famille noble, d'origine allemande. Son ancêtre avait été le médecin de François Ier. (*Jugements et délibérations du Conseil Souverain*, III, 1058, 1060, 1063 ; *Correspondance générale*, IV, 56 ; XLI, 144).

DÉSIRÉ GIROUARD

Les “ Réserves du clergé ”. (VII, V, 803.)— Une nouvelle constitution fut octroyée au Canada en 1791. La province fut divisée en deux parties, le Bas-Canada et le Haut-Canada, ayant chacune son gouvernement.

La nouvelle loi constitutionnelle contenait plusieurs dispositions concernant l'Eglise et la religion. Une d'elles arrêtait qu'aucun ministre du culte ne pourrait siéger dans la Chambre d'Assemblée. Cette défense visait, à n'en pas douter, le clergé catholique que l'on savait presque omnipotent dans la province et que l'on craignait en conséquence. Une autre, beaucoup plus importante, décrétait l'établissement, dans les deux Canadas, d'un clergé protestant et pourvoyait à son entretien par la création des “ réserves du clergé ”.

Cette question des *réserves* forme l'un des chapitres les plus importants de l'histoire du clergé protestant des deux provinces.

Après avoir vainement essayé, pendant plus d'un quart de siècle, d'enrayer la libre expansion de l'Eglise catholique dans cette province, et, au mépris des traités qui nous garantissaient le libre exercice de notre religion, s'être illégalement approprié une partie des biens religieux de ses nouveaux sujets, le gouvernement britannique, commençant à s'apercevoir que la force brutale n'y pouvait rien, changea de tactique. Cependant, le jour était encore éloigné où, voyant l'inutilité de ses efforts, l'Angleterre prendrait le sage parti de laisser les Canadiens professer librement leur religion et se gouverner eux-mêmes. Elle n'abandonnait point encore l'idée d'anglifier et de protestantiser le pays ; mais elle crut devoir essayer des moyens moins violents, sinon moins oppressifs, et pensa que la persuasion réussirait peut-être là où la tyrannie avait échoué.

“ En matière de religion, comme en politique, dit Gar-

neau, l'Angleterre attendait toujours l'impulsion des circonstances. Tantôt elle paraît vouloir laisser les Canadiens jouir de tous leurs droits, tantôt elle cherche à les assujettir aux protestants ; et c'est cette dernière pensée, la plus constante, qui s'étend à tout son système colonial politique et religieux, et qui explique les oscillations qu'éprouve sans cesse la tendance vers l'anglicisation et le protestantisme.

Dans ce but et aussi pour pourvoir aux besoins spirituels des Anglais qui devenaient de jour en jour plus nombreux dans la colonie, elle décida d'y établir un clergé protestant. A cet effet il fut arrêté qu'un septième de toutes les terres incultes de la couronne qui seraient concédées à l'avenir, serait réservé pour l'établissement et l'entretien de ce clergé. Cet arrêté s'appliquait également au Haut-Canada.

Cette décision suscita par la suite, pendant plus d'un demi siècle, bien des mécontentements et donna lieu à des discussions fort animées tant dans la législature que dans la presse du Haut-Canada, tandis que la paix régnait relativement dans notre province. L'Eglise anglicane demandait, en sa qualité d'*Eglise établie du Royaume*, tout le produit des ventes et des loyers de ces terres ; tandis que les presbytériens, les méthodistes et les autres communions religieuses réclamaient leur part du magot. Plus d'un million d'acres ayant été ainsi réservées dans le Bas-Canada, il faut avouer que, suivant le dicton populaire, le jeu valait la chandelle.

Cette question fort épineuse et très embrouillée fut enfin résolue par la loi de 1854 qui sécularisa ces réserves dans les deux Canadas. Les fonds provenant de cette source furent donnés aux municipalités au *pro rata* de leur population avec la liberté d'employer ces revenus comme bon leur semblerait.

F.-J. AUDET

Comtes et baronnies au Canada. (VI, XII, 766.)— Dans toute notre histoire, on ne mentionne que trois créations de baronnies : celle des Islets (1671), en faveur de l'intendant Talon (Erection de la baronnie des Islets en faveur du sieur Talon—*Régistre Ins. Cons. Sup.* 1663 à 1682, p. 41), celle de Portneuf, (1681), en faveur de M. de Bécancourt (Erection en baronnie de la seigneurie de Portneuf—*Régistre Ins. Cons. Sup.* 1679 à 1705, p. 6) ; et celle de Longueuil, (1700), en faveur de Charles Lemoyne (Erection en baronnie de la terre et seigneurie de Longueuil—*Régistre Ins. Cons. Sup.* 1679 à 1705, p. 131).

Le seul de ces trois titres qui ait surnagé sur la mer mouvante des vicissitudes et des transformations historiques, c'est celui de baron de Longueuil. Et encore il est porté par un Anglais.

A part Orsainville (Erection en comté sous le nom d'Orsainville de la terre (baronnie) des Islets *Régistre Ins. Cons. Sup.* 1663 à 1682, p. 65) il n'y a eu qu'un autre comté d'érigé au Canada ; c'est le comté de Saint-Laurent (île d'Orléans). (Lettres d'érection du comté de Saint-Laurent—*Régistre Ins. Cons. Sup.* 1663 à 1682, p. 75). “ La seigneurie de l'île d'Orléans, dit Bibaud, dans ses *Institutions de l'Histoire du Canada*, après avoir passé de différentes mains en celles de François de Laval, fut cédée par ce prélat à François Berthelot, secrétaire-général de l'artillerie, en faveur duquel elle fut érigée en comté vers l'an 1692. La justice de l'île et comté d'Orléans est mentionnée par l'intendant Raudot en 1705.” François-Joseph Cugnet, le célèbre jurisconsulte, écrivait dans son *Traité des Fiefs* en 1779 : “ Il n'y a en cette province que deux comtés, qui sont : l'île d'Orléans et d'Orsainville, et deux baronnies, qui sont Longueuil et Portneuf. Les comtés de l'île d'Orléans et d'Or-

sainville, et la baronnie de Portneuf ayant été aliénés, ont perdu leur titre de dignité. Ils ont retourné au prince comme à la source d'où procèdent tous les honneurs." Maximilien Bibaud, dans la page que nous avons citée plus haut, fait un faux pas quand il écrit : " Outre ces trois baronnies, il est probable qu'on peut compter la seigneurie de Bécancour, dont le seigneur est fréquemment appelé baron dans l'histoire." Et il cite cette phrase d'un auteur anglais : " On the river Bécancour dwelt a Baron bearing the title of that river, and holding the office of Inspector of highways, though he lived almost in a desert." N'en déplaise à Bibaud et à son auteur, il n'y a jamais eu de baronnie de Bécancourt.

Le sieur de Bécancourt, étant devenu baron de Portneuf et ayant acquis le fief connu plus tard sous le nom de Bécancourt, on l'a souvent appelé " Baron de Bécancourt ", mais improprement. La baronnie était à Portneuf et non à Bécancourt.

IGNOTUS

Les temps héroïques du Canada. (VII, IV, 795.)—C'est lord Elgin qui a définitivement consacré l'expression de *temps héroïques du Canada*, appliquée à la première période de notre histoire qui commença en 1608, à la fondation de Québec par Champlain, se prolongea jusqu'à 1666, année de la grande expédition de M. de Tracy chez les Iroquois.

C'est le chant du *Te Deum*, ordonné par notre grand premier évêque du Canada, Mgr de Laval, et chanté dans la cathédrale de Québec, à l'occasion du succès de la campagne de M. de Tracy, qui a marqué la fin, non pas de l'héroïsme de nos pères, mais des temps héroïques par excellence de notre existence nationale.

Cette expédition fut faite par six cents soldats français,

quatre cents miliciens du gouvernement de Québec, cent dix du gouvernement de Montréal, quatre vingt-dix miliciens de Trois-Rivières et cent sauvages Hurons et Algonquins. La mère Marie de l'Incarnation dit à ce sujet : " Nos nouveaux chrétiens sauvages suivent l'armée française avec tous nos jeunes français canadiens, qui sont très vaillants et qui courent dans les bois comme des sauvages."

Les troupes étaient accompagnées de M. l'abbé Dubois, aumônier du régiment de Carignan, des pères Jésuites Albanel et Raffeix et de M. l'abbé Dollier de Casson, sulpicien. Pendant l'absence de cette petite armée, Mgr de Laval, selon l'expression des *Relations*, avait tenu, comme autrefois Moïse, " les mains levées vers le ciel et mis tout le monde en prières."

Jamais on ne connaîtra assez les épisodes qui constituent l'histoire de nos temps héroïques. Comme catholiques nous disons avec l'Eglise : " Nous sommes les enfants des saints." Comme Canadiens-Français nous pouvons dire : " Nous sommes les descendants de héros chrétiens."

Nos pères, selon la foi, s'appelaient Biard, Masse, Le Caron, Viel, Du Plessis, Jogues, de Saint-Sauveur, Brébeuf, Lalemant, Garnier, de Nouë, Vignal, Lemaistre, de Maizerets, de Charny, et de tant d'autres noms de saints religieux et de saints prêtres qui ont fécondé de leurs sueurs, plusieurs de leur sang, cette patrie qui nous a vu naître du champ de la famille chrétienne.

Nos pères selon la nature, étaient comme les paysans vendéens et bretons, catholiques, agriculteurs et soldats, ils se nommaient, Boucher, Leneuf, Juchereau, Couillard, Champagne, Trudeau, Fontaine, Gagnon, et de tous les noms que portent encore ceux de notre génération. Et nous sommes tous tellement alliés entre nous que nous formons une seule grande famille canadienne-française.

Tous étaient venus, d'abord et en première intention,

pour étendre le royaume de Jésus-Christ par la conversion des sauvages, puis pour planter, à côté de la croix qui a sauvé le monde, le drapeau blanc fleurdéliné, symbole d'honneur et de vaillance. Ils étaient venus avec les beaux chants liturgiques latins de l'Eglise, la gaieté et le beau parler français, pour donner au nouveau monde avec le spectacle d'une foi vive et agissante, l'exemple du courage et du dévouement dans les épreuves et de l'aimable commerce de mœurs domestiques douces et policées.

J.-C. TACHÉ

Les Bastonais. (II, XII, 262.)—Au temps des anciennes luttes armées, dirigées en Amérique par l'élément anglais contre les Franco-Canadiens, et, plus tard, lors des démêlés avec les Etats-Unis, les plans d'attaque se préparaient dans la Nouvelle-Angleterre, et plus particulièrement dans son centre le plus important c'est-à-dire Boston.

De là, le nom de *Bostonnais*, et, par corruption, de *Bastonais*, donné à tous ceux qui, dans le temps, s'avançaient du sud, en ennemis, vers les frontières canadiennes. Dans la suite, et la légende brochant sur le tout, *Bastonais* devint synonyme de quelque chose de particulièrement terrible et violent, et plus d'une mère canadienne put apaiser, de longues années durant, la turbulence de son enfant, en agitant devant ses yeux ce farouche spectre, en guise de Croquemitaine.

SYLVA CLAPIN

Les gardes de la marine. (VI, XI, 755.)—Sous l'ancien régime les gardes de la marine étaient de jeunes nobles qui avaient la permission de servir sur les vaisseaux de guerre pour y apprendre la profession de marin. Quand ils avaient atteint l'âge requis et étaient suffisamment instruits ils étaient faits officiers. Les gardes de la marine correspondaient à peu près aux midshipmen de la marine anglaise d'aujourd'hui.

R.

QUESTIONS

809—Il me semble avoir lu quelque part une explication quelconque, sur ce que les anciens appellent les *ajets*, noms donnés aux jours qui s'écoulent depuis Noël jusqu'aux Rois, et marquant chacun par analogie la température approximative des douze mois de l'année. Pourriez-vous m'indiquer une source quelconque justifiant ce pronostic des anciens et la véritable orthographe de ce mot, s'il est français ?

J. H. H.

810—Je serais curieux de savoir l'origine des dénominations de nos partis politiques : rouge, bleu, conservateur, libéral ?

J. H. H.

811—Qui a dramatisé les *Anciens Canadiens* de M. de Gaspé ? Ce drame a-t-il été publié ?

AMAT.

812—Le baron de Saint-Castin a-t-il laissé des descendants au Canada ? Sa femme, la princesse indienne Mathilde Mataconando, a-t-elle vécu en France ?

ACAD.

813—On se plaît à dire que les fortifications de Québec furent exécutées d'après les plans de Vauban. A-t-on des renseignements précis sur ce point ? Vauban était mort depuis plus de vingt ans lorsque Louis XV fit sérieusement travailler à ces ouvrages en 1730.

B. S.

814—On voit souvent dans les actes notariés et les documents publics du dix-septième siècle : " honorable homme Jean Cochon, Jean Godefroy, etc., etc. " Que voulait dire cette expression " honorable homme " ?

XXX

815—A-t-on conservé les noms des cinquante et quelques Canadiens qui, en 1839, fut déportés à la Nouvelle-Galles du Sud ?

PATRIOTE

SAINTE-JULIE

DE

SOMERSET

PAR

PIERRE-GEORGES ROY

PRIX : 0.25

S'adresser à

BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES

LÉVIS

QUÉBEC-CENTRAL

SERVICE D'HIVER

Allant au Sud

EXPRESS DIRECT pour Saint-François, Mégantic, Sherbrooke, Boston, New-York, Portland et tous les endroits du sud, quitte Lévis à 3.10 h. p. m.

ACCOMMODATION pour Sherbrooke et tous les points sur le Boston & Maine Ry., quitte Lévis à 7.00 h. p. m.

MIXTE pour Beauce Jc., Mégantic, quitte Lévis à 8.15 p.m.

Allant au Nord

EXPRESS de New-York, Boston, Sherbrooke, Mégantic, Saint-François et tous les endroits du sud, arrive à Lévis à 1.20 h. p. m.

ACCOMMODATION de St-Jean, N. B., Mégantic, arrive à Lévis à 7.15 a. m.

MIXTE, Mégantic, arrive à Lévis, 6.45 h. p. m.

FRANK GRUNDY,

J.-H. WALSH,

Gérant Général.

Agent Général des Passagers.

LA DEVOTION A ST-ANTOINE DE PADOUE

PAR

L'ABBÉ L.-A. LÉVÊQUE

Curé de St-Camille de Wotton

S'adresser à l'auteur ou à

Imprimerie Jeanne d'Arc, Aylmer-Est.